

**ETUDE RELATIVE
AU DISPOSITIF D'ACCUEIL, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE FORMATION
DES ENSEIGNANTS STAGIAIRES
DES PREMIER ET SECOND DEGRES**

INTRODUCTION

Le ministre de l'éducation nationale a fixé, par circulaire n° 2010-037 du 25 février 2010, pour la rentrée 2010, les principes généraux et les orientations nationales relatives au dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation des lauréats des concours, qui devaient être déclinés dans chaque académie et département (accompagnement assuré par des enseignants expérimentés, périodes de formation au volume global équivalent à un tiers des obligations réglementaires de service).

Dans le cadre du suivi de la mise en place de ce dispositif, la DGRH a souhaité recueillir des informations précises sur les pratiques académiques.

Par courrier en date du 20 octobre 2010, deux questionnaires (1^{er} et 2nd degrés) (Annexe 1) ont été envoyés aux académies pour un retour début novembre 2010.

Les académies ont répondu à l'ensemble des questions posées dans leur grande majorité. Toutefois, il convient de relever quelques absences de retour à ce jour :

- pour le premier degré : 4 départements de l'académie de Montpellier sur 5 (Aude, Gard, Lozère, Pyrénées orientales)
- pour le second degré : pas de réponse de l'académie de la Guadeloupe, éléments très partiels dans l'académie de Montpellier

ETUDE RELATIVE AU DISPOSITIF D'ACCUEIL, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE FORMATION DES ENSEIGNANTS STAGIAIRES POUR LE PREMIER DEGRE

1. Informations sur les stagiaires

- *Effectifs des stagiaires :*

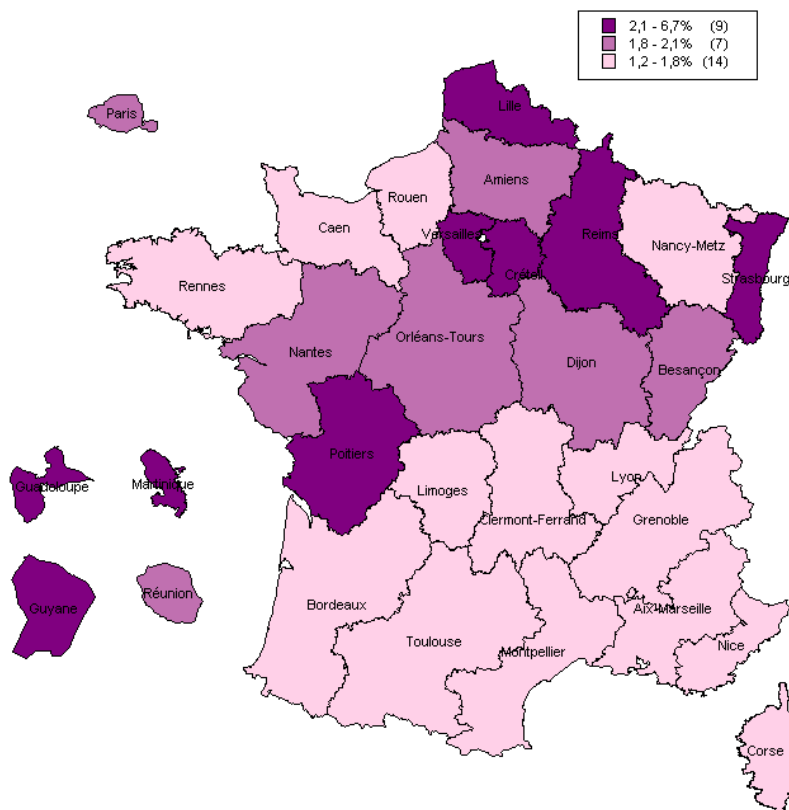
Au 1^{er} octobre 2010, on dénombre 7 159 enseignants stagiaires dans le 1^{er} degré, lauréats aux concours de professeurs des écoles à la session 2010¹.

La répartition des stagiaires par concours est la suivante :

- Concours externe : 6621
- Concours externe spécial (langues régionales) : 117
- Troisième concours : 291
- Second concours interne (agents de la fonction publique) : 129
- Second concours interne spécial (agents de la fonction publique en langue régionale) : 1

Si l'on rapporte la part des stagiaires à l'effectif total des enseignants du 1^{er} degré, on constate une situation différente entre les académies d'Outre mer et du Nord de la Loire, qui ont un poids important de stagiaires (à l'exception des académies de Caen, Rennes, Rouen et Nancy-Metz) et celles du sud de la Loire qui bénéficient d'un nombre de stagiaires relativement moins fort.

Poids des stagiaires dans les académies



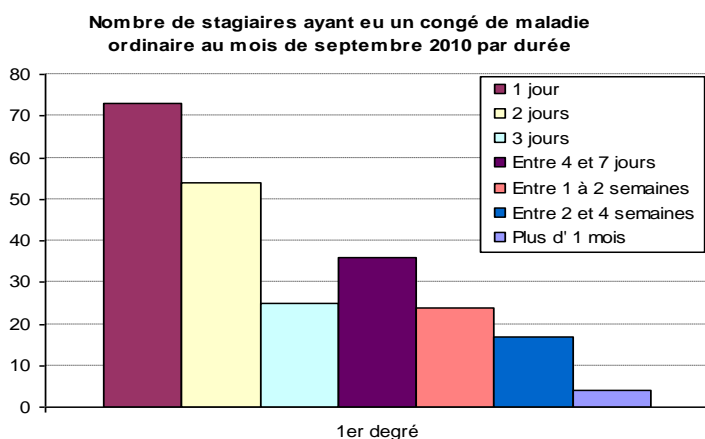
¹ Ce chiffre ne prend pas en compte le premier concours interne réservé aux instituteurs ayant 3 ans de services effectifs en qualité d'instituteur.

- *Demandes de changements d'affectation*

1,4 % des stagiaires du 1^{er} degré ont fait une demande de changement d'affectation. Sur 100 demandes de changement, 53 ont été acceptées (dont 20 dans l'académie de la Guyane, 9 dans l'académie de Créteil et 7 dans l'académie de Lille, les autres étant très éparses sur le territoire).

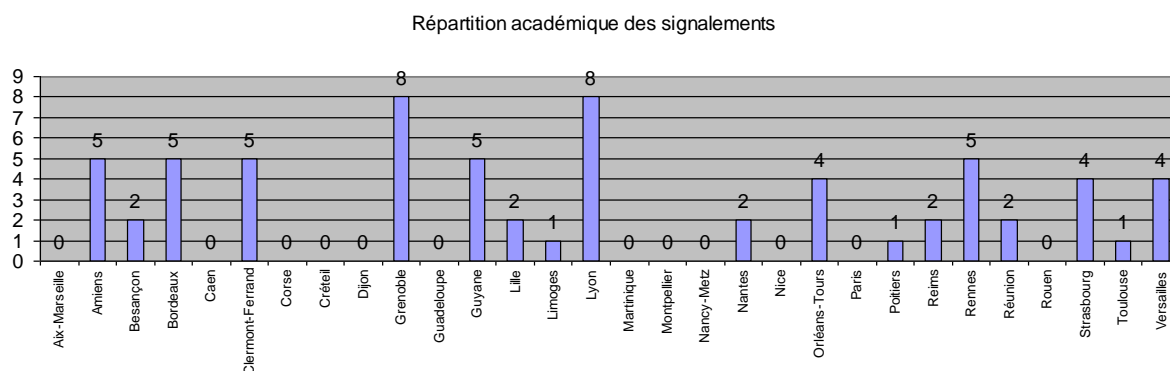
- *Les congés maladie de septembre*

3,1% des stagiaires ont pris un congé de maladie ordinaire en septembre 2010. Ce chiffre est inférieur à celui constaté l'année dernière sur la même période où 5% des stagiaires (en IUFM) étaient en congé maladie en septembre 2009 (12% pour les néo-titulaires). Les 2/3 de ces congés ont une durée comprise entre 1 et 3 jours.



- *Les stagiaires en difficulté*

Durant les deux premiers mois de l'année scolaire, 66 signalements de stagiaires en difficulté ont été indiqués dans le 1^{er} degré soit 0,9% des stagiaires, mais le nombre pourrait augmenter à partir du mois de novembre avec la prise de poste réelle devant élèves.



Sur les 66 signalements,

- 45 signalements (soit 68%) sont qualifiés de « mise en difficultés légères ou moyennes »,
- 9 signalements (dont 5 en Guyane) ont entraîné un changement de niveau d'enseignement,
- 1 stagiaire a bénéficié d'un aménagement de parcours (Strasbourg),
- 1 stagiaire a rencontré des difficultés de compréhension avec son tuteur, un médiateur a été nommé (Amiens),

- 1 stagiaire est qualifié d'« insuffisamment impliqué » (Amiens),
- 2 stagiaires en renouvellement de stage rencontrent des difficultés (Amiens et Rennes),
- 5 stagiaires ont des difficultés pédagogiques liées à une fragilité pédagogique ou des problèmes de santé (dont 2 relevant de l'obligation d'emploi à Lyon),
- 1 stagiaire est qualifié « en grande difficulté » (Toulouse),
- 1 stagiaire a lui-même fait la demande d'une visite-conseil car il estimait avoir un groupe de classe difficile (Orléans-Tours).

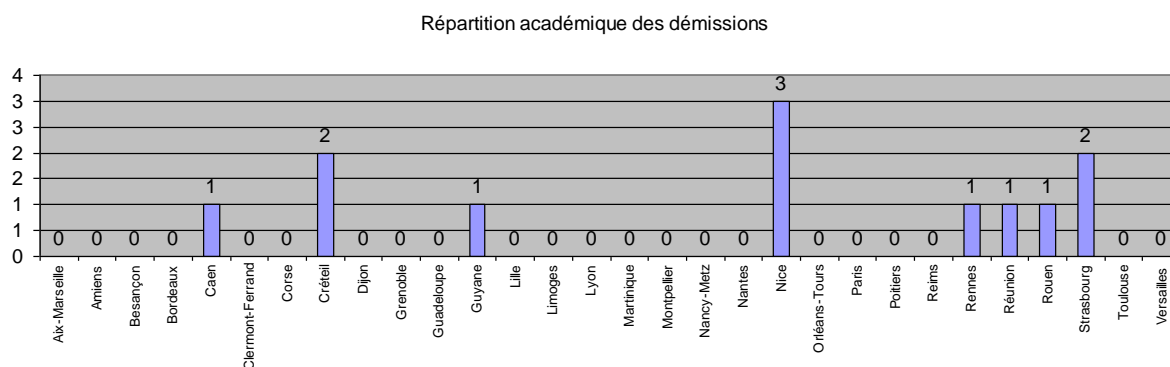
Toutes ces situations ont fait l'objet d'une vigilance particulière de la part de l'équipe de suivi (tuteurs, conseillers pédagogiques de circonscription et inspecteurs d'académie directeurs des services départementaux de l'éducation nationale) qui a fait procéder à une prolongation de la période de compagnonnage et/ou visites-conseils.

Plus de la moitié des académies ont indiqué avoir prévu un dispositif d'alerte ou un protocole de prise en charge tel que :

- dans les départements de l'académie de Bordeaux : accompagnement rapproché de l'équipe de circonscription, intervention du tuteur dans la classe du stagiaire, intervention d'un CPC, des entretiens individuels, des ateliers de pratique, des visites dans d'autres classes (notamment écoles d'application), séances de mises en pratique accompagnée chez un PEMF ;
- dans les départements de l'académie de Créteil : si la situation devient préoccupante, visite conduite par un inspecteur après régulation du DRH (l'inspection d'évaluation finale devra être réalisée alors par un autre inspecteur).

- *Les démissions des stagiaires*

A la date de l'enquête, 12 professeurs des écoles stagiaires ont démissionné contre 44 démissions de stagiaires IUFM en septembre et octobre 2009 (4 démissions de néo-titulaires durant la même période).



Sur les 12 démissions,

- 2 font suite à une réussite à un autre concours et sont donc intervenues avant la rentrée (Caen et Guyane),
- 3 sont également intervenues avant la rentrée, sans précision sur les raisons (Nice et Strasbourg),
- 1 concerne un stagiaire handicapé (Nice),
- 1 un stagiaire en renouvellement (Rennes),
- 3 démissions sans précision (Créteil, Réunion),
- 1 est intervenue après une semaine de pratique accompagnée (Rouen),
- 1 est intervenue le 22 octobre, l'académie de Strasbourg précise qu'il ne s'agissait pas d'un stagiaire en difficulté.

- *Les conditions de service des stagiaires :*

Dans le 1^{er} degré, 66% des stagiaires sont affectés en brigade de remplacement contre 34% en école.

Il faut noter que les stagiaires affectés en brigade de remplacement sont, cependant, rattachés à une école.

L'examen de la répartition académique entre brigade de remplacement et école révèle des situations variées : un quart des académies ont placé, tous départements confondus, les stagiaires en brigade de remplacement ; d'autres académies ont affectés l'ensemble de leurs stagiaires en école (Grenoble, Guyane, Martinique, Paris et Strasbourg) ; enfin plus de la moitié des académies ont eu une approche différenciée selon les départements.

Les stagiaires se répartissent ainsi :

- 32% en école maternelle,
- 68% en école élémentaire.

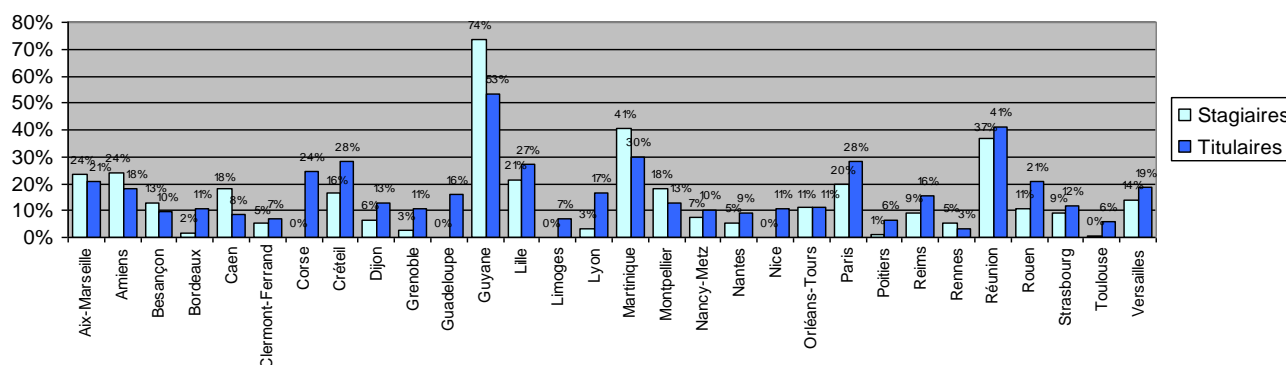
26% des PE stagiaires sont affectés sur plusieurs niveaux d'enseignement (mais le taux fluctue au fil des remplacements). Généralement, deux niveaux sont enseignés mais, dans les écoles rurales, des cycles complets peuvent aussi être dispensés (13% des stagiaires sont sur 3 niveaux).

Les classes de CP et CM2 ont été évitées, sauf pour 74 stagiaires couvrant un cycle complet (cycle 2 ou 3), plus 1 stagiaire en CP dans l'académie de la Martinique et 16 stagiaires en CM1/CM2 ou CM2 toujours à la Martinique.

- *Stagiaires et éducation prioritaire*

Si 16% de l'ensemble des enseignants du 1er degré relèvent de l'éducation prioritaire, seuls 13,5% des stagiaires ont été affectés dans des écoles relevant de l'éducation prioritaire.

Education prioritaire : Part académique des titulaires et des stagiaires



La part des stagiaires en éducation prioritaire est supérieure à celle des titulaires dans un quart des départements des académies (Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Caen, Guyane, Martinique, Montpellier). En revanche, certaines inspections académiques ont évité d'affecter les professeurs des écoles stagiaires en éducation prioritaire, notamment à Créteil, Lille et Lyon.

- *Stagiaires et expérience*

Près de 30% des stagiaires ont déjà une expérience de l'enseignement, majoritairement à la suite de stages en responsabilité pendant leurs études, quelques uns ont une expérience d'enseignant contractuel dans le second degré ou dans l'enseignement privé.

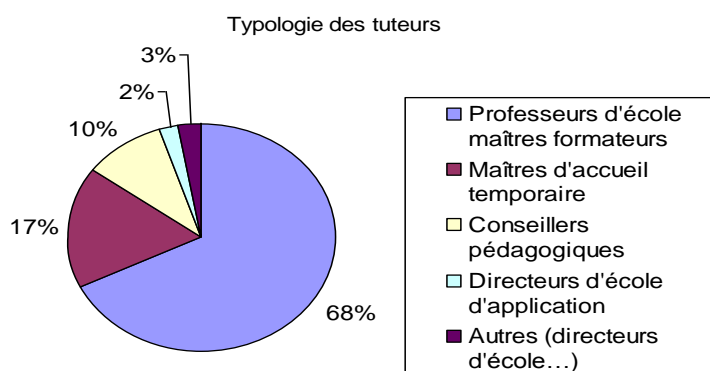
2. Informations relatives aux tuteurs

- *La désignation des tuteurs*

3 932 tuteurs ont été désignés. Chaque tuteur a, en moyenne nationale, 2 stagiaires, mais les situations sont contrastées selon les académies.

63% des tuteurs ont la charge d'1 seul stagiaire, 26% 2 stagiaires et 11% ont 3, 4 à 5 stagiaires à encadrer (les inspections académiques de Créteil, comme celles de Versailles ont adopté cette pratique ; ex. à Versailles : 48 tuteurs encadrent 4 stagiaires et 45 tuteurs 5 stagiaires).

Cependant, les tuteurs font en général partie d'une équipe de suivi (MAT, CPC) qui sert également d'appui auprès des stagiaires.



Les tuteurs sont principalement des professeurs des écoles maîtres-formateurs et des maîtres d'accueil temporaire.

Les inspections d'académies ne font pas état de difficultés notoires dans la désignation de ces tuteurs puisque tous les stagiaires ont au moins un tuteur (certains étant suivis par une équipe). Des informations complémentaires relatives aux objectifs de la réforme ont permis d'apaiser quelques tensions dans certains départements. Des départements ruraux ont également pu rencontrer des problèmes de proximité géographique (Bouches-du-Rhône, Isère, Guyane) ou d'adéquation entre le cycle du tuteur et celui du stagiaire (Alpes-Maritimes).

- *Ancienneté moyenne des tuteurs*

Les tuteurs ont en moyenne 20 ans d'expérience (10 ans pour la Réunion, 15 ans pour Nantes et Toulouse).

- *Présence du tuteur dans l'établissement du stagiaire*

Compte tenu de l'affectation des stagiaires prioritairement en brigade de remplacement, les tuteurs sont rarement dans l'école de leur stagiaire mais à proximité. Seulement 10% de l'ensemble des départements ont pu les affecter dans la même école et 37% des départements pratiquent une affectation « mixte ».

Parmi les cinq académies qui ont fait le choix d'affecter leurs stagiaires en école, seule la Martinique a réussi à désigner les tuteurs dans la même école.

- *Les interventions des tuteurs*

Les interventions des tuteurs se répartissent globalement en 3 catégories : tutorat et accompagnement, participation à des actions de formation et évaluation du stagiaire. L'accompagnement consiste principalement en la préparation de séquences, conseils, supports pédagogiques, visites, cahiers de suivi, entretiens individuels avec les stagiaires.

- *Rôle des conseillers pédagogiques de circonscription*

Les conseillers pédagogiques participent au suivi des professeurs des écoles stagiaires (visites-conseils), interviennent dans le cadre de leur formation, peuvent servir d'interface entre le stagiaire et son tuteur ou avec l'équipe de suivi.

Ils peuvent également être partie intégrante de la procédure d'alerte en cas de difficulté.

A noter que dans certaines académies, ils ont aussi des fonctions de tuteurs : pour tous les stagiaires de l'académie (Lille), pour 40% des tuteurs (Versailles), plus marginalement dans les départements des académies suivantes : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Corse, Poitiers, Toulouse.

Dans le Var, 27 CP (38% des tuteurs de l'académie) sont également tuteurs mais au sein d'une équipe. Chaque tuteur est conseillé et suivi par une équipe comprenant un IEN, un CP, 1 PEMF ou 1 MAT et ponctuellement par un professeur d'IUFM.

En Guyane, 31 CP sont dits « tuteurs de formation » alors que les stagiaires sont également suivis par des « tuteurs de proximité ».

3. Eléments sur l'accueil et les formations

- *Conventions avec les universités*

Au regard des informations fournies par les inspections académiques, des conventions ont déjà été passées entre universités et recteurs dans les départements de 11 académies ou sont en cours de signature pour les départements de 16 autres académies. En revanche, aucune convention ne semble être prévue pour les académies de Guyane et Lyon, ni pour le département du Jura.

Certaines académies utilisent le terme « protocole d'accord » plutôt que « convention ».

- *Accueil des stagiaires*

Des journées d'accueil, d'une durée moyenne de 2 jours, ont été organisées à la fin du mois d'août dans les départements de toutes les académies (en général les 30 et 31 août, parfois à partir du 25 août – *Créteil et Toulouse*) et ont eu pour objet :

- un accueil institutionnel en inspection académique : présentation de l'académie et du département, informations administratives sur les statuts, les éléments de rémunération,

l'action sociale, avec, parfois la participation de partenaires extérieurs tels que CRDP, MGEN, CASDEN, MAIF, etc ... ;

- un accueil en circonscription avec présentation du dispositif de formation par les corps d'inspection en présence des acteurs de la formation (DIFOR, universités notamment) ;
- une rencontre avec le tuteur et l'équipe de suivi (CPC, MAT, DEA, etc...).

Quelques académies ou départements ont prévus des livrets d'accueil du stagiaire (académies d'Amiens, Besançon, Nice et Versailles, et les inspections académiques de Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Finistère et Morbihan) ou clé USB (les départements de l'académie de Limoges).

Ces journées d'accueil ont été appréciées par les stagiaires qui se sont sentis pris en considération et informés.

- *Organisation de la formation*

Ainsi que l'avait préconisé la circulaire du 25 février 2010, l'organisation de la formation des stagiaires du premier degré a été adaptée aux spécificités du terrain. L'organisation est en conséquence très variable d'une académie à l'autre, voire d'un département à l'autre. Le cadre de la circulaire demeure toutefois respecté : jusqu'à la Toussaint, des séquences d'observation et de pratique accompagnée dans le cadre du compagnonnage, puis des périodes de formation en circonscription (animations pédagogiques) et à l'IUFM (environ 3 semaines).

La formation fait alterner stages filés et stages groupés. Elle représente généralement un volume équivalent à un tiers de l'obligation réglementaire de service de l'enseignant conformément aux préconisations de la circulaire du 25 février 2010.

Le premier axe selon lequel doit s'organiser la formation « améliorer la pratique d'enseignement à partir d'une analyse des situations vécues en classe » (circulaire du 25 février 2010) est mis en œuvre dans tous les départements avec souvent le concours d'autres intervenants que le tuteur : conseillers pédagogiques ou maîtres formateurs principalement.

Le deuxième axe « acquérir des connaissances dans les domaines non maîtrisés » est surtout décliné au travers de stages concernant la gestion de classes (Aisne, Nord, Meurthe-et-Moselle, Var) et la prise en charge des élèves à besoins particuliers (Vosges, Vienne, Marne, Haut-Rhin) même si d'autres thèmes sont cités : troubles du langage (Vosges), violence à l'école (Somme).

Enfin, l'approfondissement disciplinaire et la didactique constituent des thèmes de formation récurrents, ainsi que le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE), l'aide personnalisée à destination des élèves en situation de handicap ou encore des formations sur les TICE en vue de l'obtention du C2i2e.

- *Intervenants dans la formation et rôle des inspecteurs*

Les intervenants dans la formation généralement cités par les inspections académiques sont des professeurs des écoles maîtres-formateurs, des conseillers pédagogiques, des IEN, des professeurs d'IUFM, des directeurs d'écoles d'application (souvent PEMF) et maîtres d'accueil temporaire (MAT).

Le rôle des inspecteurs varie d'une académie à l'autre et se décline en diverses fonctions :

- Coordination générale du dispositif (lien tuteurs/stagiaires), de la cohérence de la formation et de l'accompagnement ;
- Conception du dispositif de formation et d'outils d'évaluation, et contribution aux actions collectives de formation ;
- Organisation des visites de circonscription et contrôles de l'établissement des comptes rendus de visites par les tuteurs, animation du groupe de suivi ;
- Rapport final et vérification que le positionnement terminal sur la grille des 10 compétences soit bien établi ;
- Veille au remplacement des stagiaires partis en formation ;
- Résolution de situations d'urgence, gestion des alertes.

- *Suivi personnalisé des stagiaires*

Une analyse personnalisée des besoins en formation a été réalisée ou est en cours dans l'ensemble des départements (exception faite du département de l'Ardèche), souvent au démarrage de la formation avec des ajustements prévus en cours d'année de stage. Certaines inspections académiques ont prévu des outils de suivi (départements des académies de Caen, Limoges, Nice, Poitiers). Des bilans à mi-parcours sont organisés dans l'académie de Besançon, cinq plans individuels de formation analysés au fil de l'année sont arrêtés dans les départements de l'académie de Clermont-Ferrand, trois bilans intermédiaires dans le département de la Vienne, etc.

Certains dispositifs particuliers ont été mis en place : par exemple, l'académie de la Martinique a organisé une plateforme d'accueil à l'écoute des stagiaires ou dans les départements de l'académie de Rouen une plateforme académique pour faciliter les échanges entre formateurs et coordonner le suivi des professeurs stagiaires.

- *Modalités de remplacement pendant la formation*

Aucune difficulté notable n'est signalée concernant le remplacement puisque les stagiaires sont souvent en surnuméraire. Les dispositifs ont été conçus, de façon générale, de manière à ne pas avoir de remplacement à assurer sinon il s'effectuera sur le potentiel de remplacement local (brigade de formation continue, de zone d'intervention localisée, suivant l'organisation en place). Occasionnellement, il sera fait appel aux étudiants en master 2.

ETUDE RELATIVE AU DISPOSITIF D'ACCUEIL, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE FORMATION DES ENSEIGNANTS STAGIAIRES POUR LE SECOND DEGRE

28 académies ont fait parvenir l'intégralité des réponses aux questionnaires. A ce jour, nous ne disposons que de données partielles pour les académies de Montpellier et de Guadeloupe. C'est pourquoi, ces académies peuvent être absentes dans les graphiques présentés ci-après.

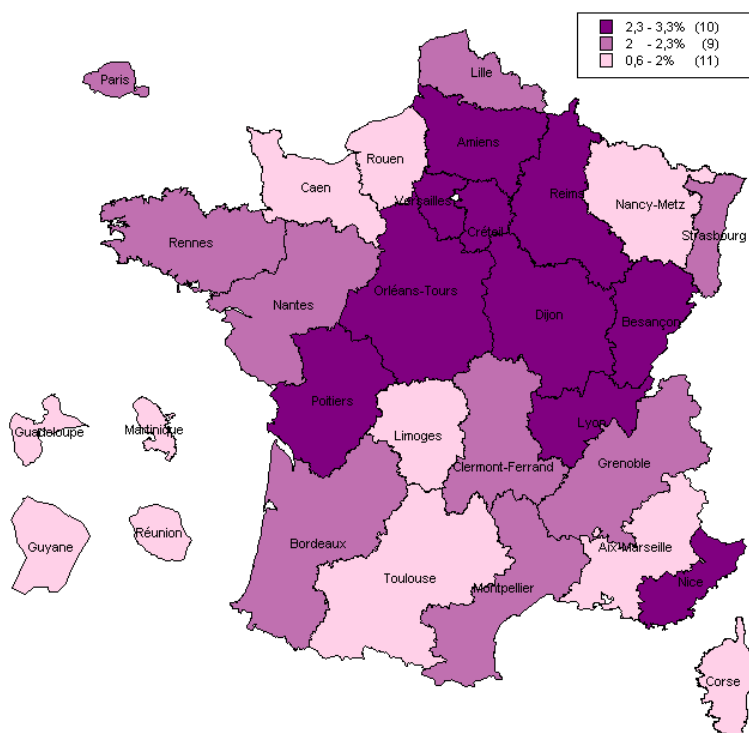
1. Informations sur les stagiaires

- *Effectifs des stagiaires*

Au 1^{er} octobre 2010, on dénombre 8 604 enseignants stagiaires et conseillers principaux d'éducation stagiaires dans le second degré y compris les stagiaires en prolongation (165) et en renouvellement (485) mais hors les 963 stagiaires ex-titulaires (ex. certifié devenu agrégé stagiaire ou PLP lauréat du CAPES).

Si on ramène la part des stagiaires par rapport à l'effectif total des enseignants du 2nd degré, on constate une situation contrastée avec une moyenne nationale de 2,3%. Mises à part les académies d'Outre mer et la Corse, plusieurs académies attractives ont souhaité ne pas avoir un nombre important de stagiaires pour ne pas bloquer le mouvement de leurs titulaires, notamment dans les académies de Toulouse et Aix-Marseille. En revanche, on peut relever le poids relativement important des stagiaires dans les académies de Poitiers et de Reims même si le nombre de stagiaires en valeur absolue se situe près de la moyenne nationale.

Poids des stagiaires dans les académies



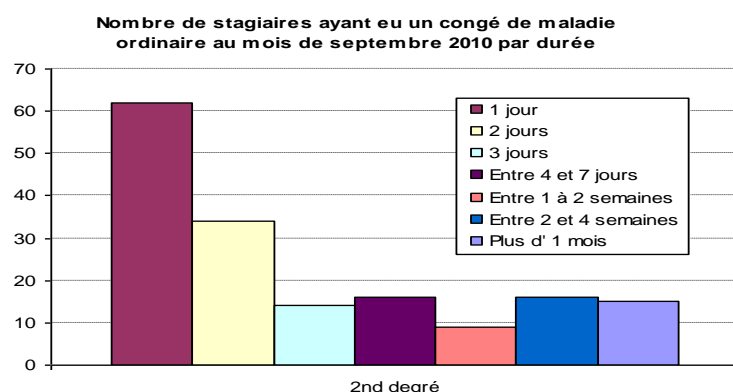
- *Demandes de changements d'affectation*

On recense très peu de demandes de changement d'affectation de la part des stagiaires du 2nd degré avec un peu moins de 1% des stagiaires ayant formulé des demandes réparties dans 22 académies (39 demandes acceptées sur 73 demandées).

- *Les congés maladie en septembre*

Dans le 2nd degré, 3,7% des stagiaires ont pris un congé de maladie ordinaire en septembre 2010 (contre 4,2% des stagiaires IUFM et 9,6% des néo-titulaires en septembre 2009). Plus de 60% de ces absences ont une durée comprise entre 1 et 3 jours.

Le taux d'absence chez les enseignants stagiaires à la rentrée 2010 n'est, par conséquent, pas supérieur aux ex-stagiaires IUFM ou aux néo-titulaires de l'an dernier.



- *Les stagiaires en difficulté*

* Les difficultés rencontrées :

Au travers des questionnaires, plusieurs académies font remonter certaines difficultés rencontrées par les stagiaires. C'est notamment le cas de l'académie de Toulouse qui a conduit une enquête en ligne menée auprès des stagiaires afin d'objectiver leurs avis sur plusieurs thèmes (la période de formation de fin août, l'accueil et les conditions d'exercice dans l'établissement d'affectation, l'organisation et le suivi du rectorat ainsi que les premières formations disciplinaires). D'autres académies (Paris ou Nancy-Metz) ont fait état du ressenti de leurs stagiaires.

Il ressort que ceux-ci commencent à connaître, en octobre, un état de fatigue. Il leur semble difficile de concilier, dans l'urgence, l'organisation de leurs classes (préparation des cours, gestion de la classe) et leur formation. Les stagiaires estiment manquer de méthodes et du recul nécessaire pour effectuer leur travail et l'apprentissage de leur futur métier.

Concernant leurs relations avec le tuteur, certains stagiaires regrettent sa nomination tardive au cours du mois de septembre et les difficultés pour le voir (incompatibilité des emplois du temps). Sur ce point, il convient d'indiquer que l'académie de Versailles a souhaité mettre en place un alignement des emplois du temps du tuteur et du stagiaire.

Dans certaines académies, les formations du mois d'octobre arrivent tardivement pour les stagiaires (relevé notamment pour l'académie de Paris) et le jour banalisé en fin de semaine (souvent le vendredi), pour les formations filées, leur semble peu pertinent. Une formation avant la rentrée est très demandée. La variété des parcours professionnels des stagiaires n'est pas toujours selon eux, assez prise en compte.

Certains redoutent le retour devant leur classe après la formation groupée lorsqu'elle est sur plusieurs semaines.

Enfin, le questionnaire de l'académie de Toulouse fait état de problèmes matériels de déplacement.

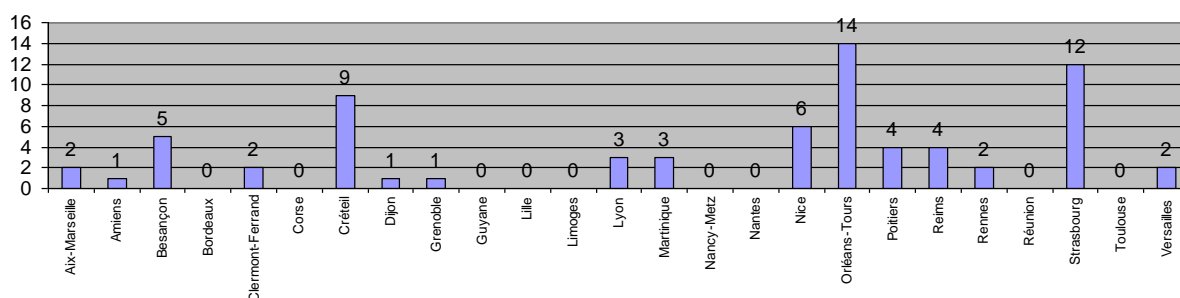
* Les signalements :

Tout en faisant état de difficultés évoquées plus haut, plusieurs académies nous ont informés de difficultés plus importantes.

71 signalements ont été indiqués dans le 2nd degré soit 0,8% des stagiaires. Quelques académies n'ont pas joint de données sur ce point (académies de Bordeaux, Caen, de Montpellier, de Rouen et de Paris).

Lorsqu'elles sont précisées, les difficultés signalées sont d'ordre pédagogique et/ou d'autorité (gestion de classe : 1 cas à Grenoble, cas à Orléans-Tours). Elles peuvent également être liées à une mauvaise gestion de la charge de travail (préparation des cours : cas à Orléans Tours), à des problèmes de communication (1 cas à Strasbourg) voire à des problèmes médicaux (audition : 2 cas à Besançon).

Répartition académique des signalements



Un suivi personnalisé est prévu pour ces stagiaires avec un accompagnement particulier par le tuteur, le chef d'établissement, les inspecteurs (notamment dans les académies de Besançon, de la Martinique d'Orléans-Tours, de Rennes, de Strasbourg et de Versailles) et par la cellule de la DRH du rectorat (cité notamment dans les académies de Clermont Ferrand, Grenoble et Reims).

Cet accompagnement particulier passe par des visites renforcées ou des entretiens : systématisation d'une visite par un formateur ou un chargé de mission auprès des corps d'inspection afin d'organiser un accompagnement spécifique et adapté aux difficultés rencontrées (Académie d'Amiens), plus de visites du formateur métier (4 au lieu de 2 dans l'académie de Nice), visite de l'inspecteur (dans les académies de Bordeaux, Orléans-Tours, Poitiers, Rouen), entretien avec l'IA-IPR (inspecteur pédagogique régional) référent (dans l'académie de Reims)

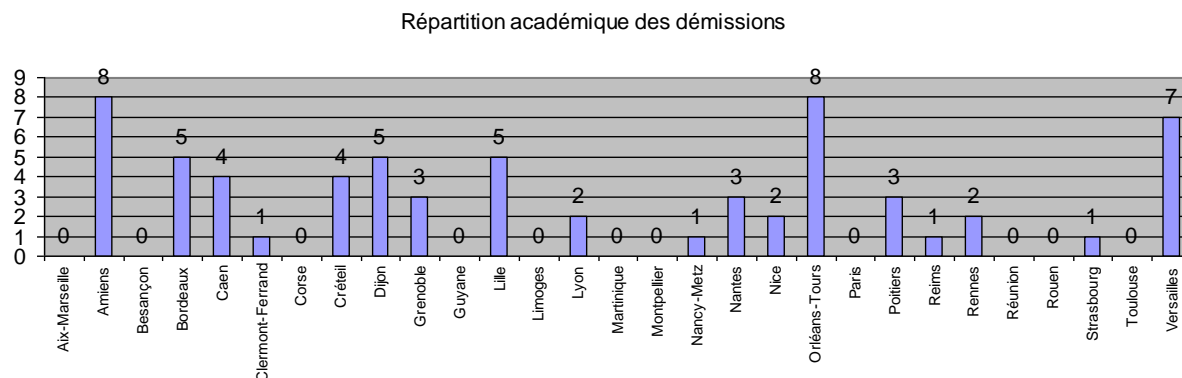
Des aménagements du temps de travail sont également souvent prévus dans certaines académies : dédoublement de classes (académie d'Aix Marseille), décharge partielle de service (dans les académies de Besançon, Orléans Tours, Strasbourg et Versailles)

Enfin, quelques académies proposent aux stagiaires rencontrant des difficultés des formations renforcées : formation spécifique à la tenue de classe, les problèmes de discipline

(académie de Clermont Ferrand), invitation à des formations complémentaires (académies de Martinique et de Rouen).

- *Les démissions des stagiaires*

Début novembre, on dénombre 65 démissions contre 48 l'année dernière durant la même période.



Peu de précisions sur les motifs sont données dans les réponses des académies. La plupart correspondent au choix de stagiaires qui ont d'autres opportunités professionnelles : 15 cas (3 à Grenoble, à Dijon, 3 à Caen, 1 à Nancy-Metz, 7 à Versailles)

Il convient également de noter un cas à Clermont Ferrand où la stagiaire démissionne pour la 2nde fois après sa réussite au concours.

Toutefois une enquête réalisée début octobre sur ce point spécifique avait montré que pour leur grande majorité, les démissions sont intervenues avant la rentrée scolaire et pour des raisons qui ne sont pas liées avec la difficulté du métier.

- *Les conditions de service des stagiaires :*

L'étude relève que le service des stagiaires est souvent conforme à l'ORS des corps d'appartenance du stagiaire (20 académies). Toutefois, dans ces académies, certains stagiaires ont été affectés sur des temps incomplets en raison de la non-disponibilité de supports complets soit compte tenu de la rareté de certaines disciplines soit en raison de la nécessité d'affecter un nombre supérieur de stagiaires à celui initialement prévu (cette question des temps incomplets est relevée notamment dans les académies d'Aix-Marseille, Besançon, Lyon, Montpellier, Nantes, Reims, Strasbourg et Toulouse).

A noter que parmi ces académies, 3 prévoient une période avec quelques heures de décharges (académie de Limoges avec des décharges jusqu'au 4 novembre, académie de Rennes avec un service allégé de moitié jusqu'aux congés de la Toussaint et l'académie de Rouen avec deux périodes d'allègements de 9 h, en septembre-novembre et mars-avril).

Par ailleurs, 6 académies ont accordé des décharges ou des allègements de service aux stagiaires sur toute l'année. C'est le cas des académies de :

- Bordeaux : poste à 18 h avec décharge de 3h pour les certifiés et PEPS
- Clermont-Ferrand : décharge de 2h (certifié, agrégé, PEPS) et 4 h (Documentalistes, CPE)
- Martinique : certifiés et PLP stagiaires ont une ORS de 13 à 15h
- Paris : décharge de 2 h par semaine

- Réunion : décharge de 3 h
- Versailles : décharges de 2 h

Enfin, 3 académies ont fait varier l'ORS avec ou sans décharge :

- en fonction de l'expérience des stagiaires :

->Amiens : décharges accordées aux stagiaires ayant une expérience inférieure à 1 an (3h de décharges pour les agrégés, certifiés, PLP, 4h pour les PEPS ; pas de décharge pour les CPE et documentalistes)

->Poitiers : décharge de 2h (certifiés et agrégés), 4h (CPE, documentalistes). L'académie précise que seuls les lauréats de concours internes et les détachés qui étaient auparavant déjà enseignants du 2nd degré et qui ne changeaient pas de manière significative de **métier** (ex : lettres vers EPS) ou de corps (ex : certifiés vers CPE) n'ont pas bénéficié de décharges et de tuteur.

- selon des règles moins claires : dans l'académie de Corse : sur 18 stagiaires, 8 stagiaires ont une ORS complète, 10 stagiaires ont 6 h de décharges (or 10 stagiaires ont une expérience d'enseignement ...)

Enfin, il faut signaler que 3 académies prévoient le paiement d'heures supplémentaires :

- 2 académies ont prévu des HSA au titre de la formation (2 HS à Créteil pour tous les stagiaires et Amiens avec 2,5 HSA pour les seuls agrégés stagiaires)

- l'académie de Besançon a prévu la possibilité d'un auto-remplacement des stagiaires donnant également lieu au paiement d'HSE.

Il convient d'ajouter qu'au moins 25 académies sur 30 ont prévu des aménagements d'emplois du temps des stagiaires pour permettre l'organisation des formations. Ainsi, une demi-journée ou une journée est libérée par semaine.

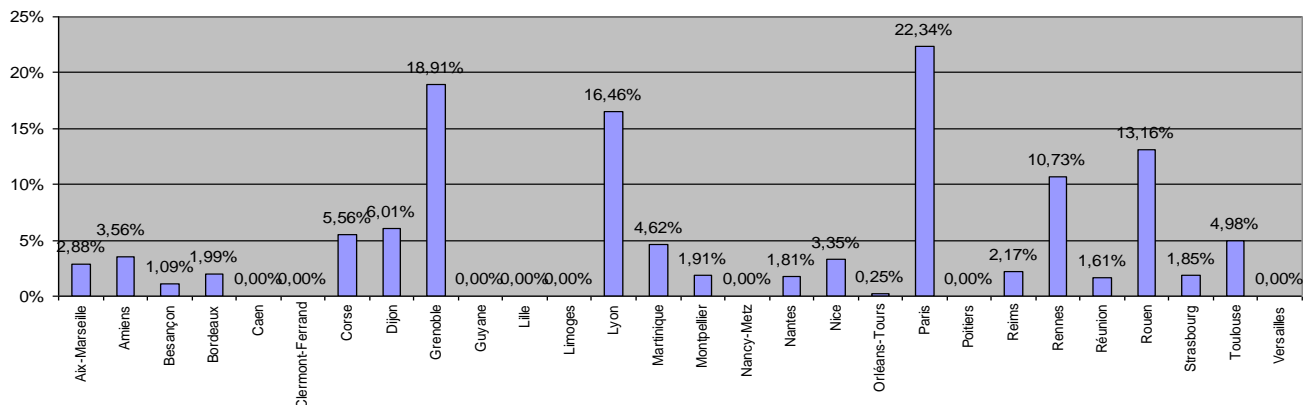
- *Stagiaires et établissement :*

Tous les stagiaires sont affectés en établissement.

En moyenne, on compte entre 1,5 à 2 stagiaires par établissement, mais parfois jusqu'à 5 stagiaires par établissement (lycées importants) ;

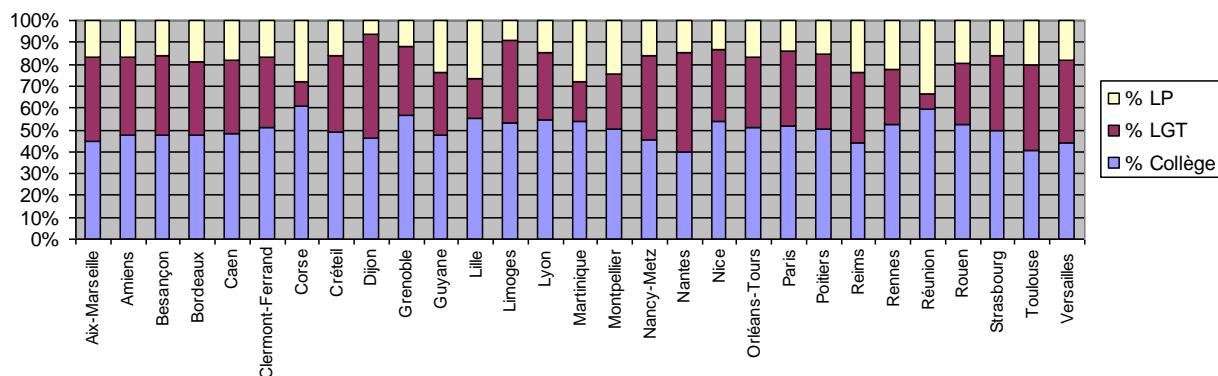
Une petite minorité de stagiaires (394 stagiaires soit 4,5 % des stagiaires) sont affectés sur plusieurs établissements (2 à 3 maximum). Cinq académies se détachent avec une part relativement importante de stagiaires sur plusieurs établissements (Lyon, Grenoble, Paris, Rennes et Rouen). La distance moyenne entre eux reste faible, de l'ordre de 10 kms et beaucoup de stagiaires se trouvent au sein de la même cité scolaire ou de la même commune. L'affectation sur plusieurs établissements peut s'expliquer notamment par la difficulté de trouver un poste complet sur un seul établissement pour des disciplines à faible diffusion ou peu présentes : occitan, chinois, arabe, éducation musicale, arts plastiques, documentation.

Part des stagiaires sur plusieurs établissements



Majoritairement, les stagiaires sont affectés en collège (49%), sauf à Dijon et Nantes où ils sont affectés majoritairement en LGT.

Répartition des stagiaires selon le type d'établissement (Collège, LGT, LP)

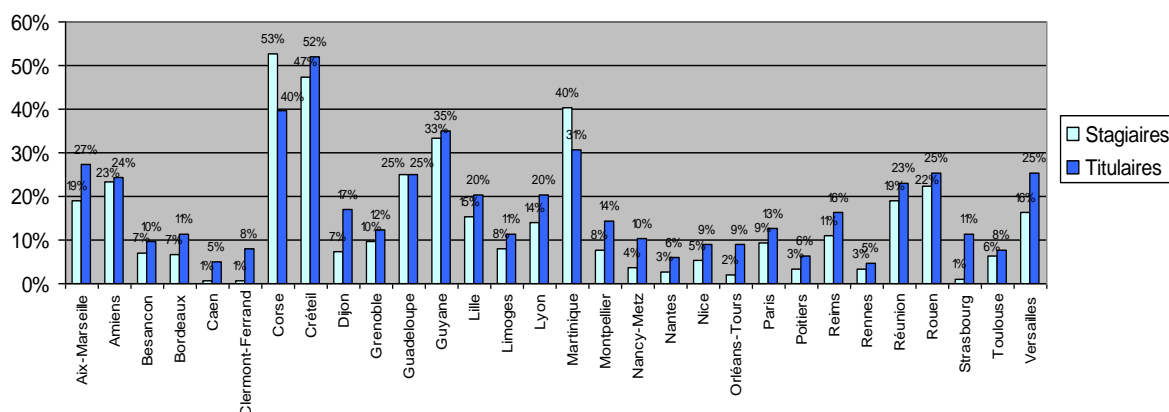


▪ *Stagiaires et éducation prioritaire:*

Si 18% de l'ensemble des enseignants titulaires du 2nd degré relèvent de l'éducation prioritaire, seuls 13,5% des stagiaires ont été affectés dans des établissements relevant de l'éducation prioritaire.

Il est à noter que la part des stagiaires en éducation prioritaire est supérieure à celle des titulaires dans deux académies (Corse et Martinique). Le décalage entre titulaires et stagiaires est très important dans les académies de Strasbourg (10 points), Versailles et Dijon (9 points), Aix-Marseille (8 points) correspondant sans doute à une volonté forte des académies de ne pas placer les stagiaires en éducation prioritaire.

Education prioritaire : Part académique des titulaires et des stagiaires



Source EPP : octobre 2010

▪ *Stagiaires et expérience :*

21% des stagiaires ont eu une expérience antérieure de l'enseignement (en qualité de contractuels ou de vacataires). Cependant, ce chiffre est sans doute sous-évalué dans la mesure où les académies sont souvent informées des seuls services réalisés dans les académies d'affectation et non dans d'autres académies.

2. Informations relatives aux tuteurs

• *La désignation des tuteurs :*

8911 tuteurs ont été nommés à ce jour.

La désignation des tuteurs ne s'est pas réalisée sans difficulté. En effet, les inspecteurs, très impliqués dans ce travail, se sont souvent trouvés confrontés à une forte opposition syndicale et à celle de certains chefs d'établissements et/ou de l'équipe pédagogique. Ainsi, l'académie de Nantes indique qu'une lettre de désignation a été adressée à 35 tuteurs réfractaires sur les 395 sollicités, 4 d'entre eux, à la date de l'enquête avaient maintenu leur refus.

La seconde difficulté a résidé dans le fait de trouver des tuteurs dans des disciplines à faible diffusion ou qui soient présents dans l'établissement du stagiaire.

Par ailleurs, il a été difficile pour certaines académies de trouver de nouveaux tuteurs pour les stagiaires supplémentaires qui ont été déclarés admis aux différents concours en juillet (stagiaires ex-titulaires et ANT) alors même que le travail en gestion prévisionnelle avait été correctement fait pour la première vague de stagiaires (lauréats des concours externes).

Les craintes de surcharges de travail de la part des tuteurs ont également nui au recrutement de ceux-ci.

Enfin, quelques académies ont relevé que les textes relatifs au tutorat et à son indemnisation ont été connus trop tardivement ce qui a conduit plusieurs enseignants à s'interroger sur les conditions matérielles de ce tutorat.

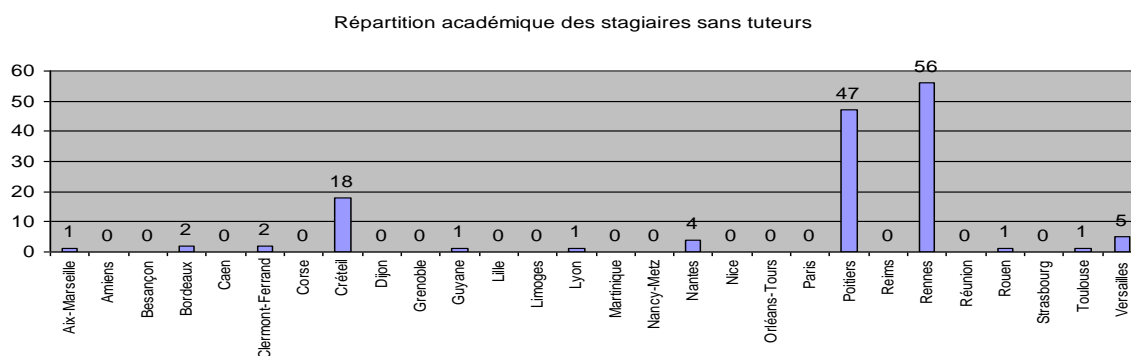
Chaque tuteur a un stagiaire. Cependant 12 académies ont un tuteur pour plusieurs stagiaires mais leur nombre demeure très faible (86 tuteurs soit 0,9% de l'ensemble des

tuteurs) et concerne souvent des disciplines à faible diffusion. Une grande majorité d'entre eux n'encadrent pas plus de 3 stagiaires.

A l'inverse, une dizaine d'académies ont précisé que certains stagiaires (257 sont concernés) bénéficiaient de plusieurs tuteurs. Ceci a permis d'apporter de la souplesse dans les emplois du temps et de lever certains refus, notamment dans l'académie de Nantes.

- *Stagiaires sans tuteurs*

A la date de l'enquête, 139 stagiaires n'avaient pas encore de tuteurs dans 12 académies. 3 académies totalisent près de 90 % de ce chiffre (Poitiers 47 tuteurs manquants, Rennes 56 tuteurs manquants et Créteil 18 tuteurs manquants).



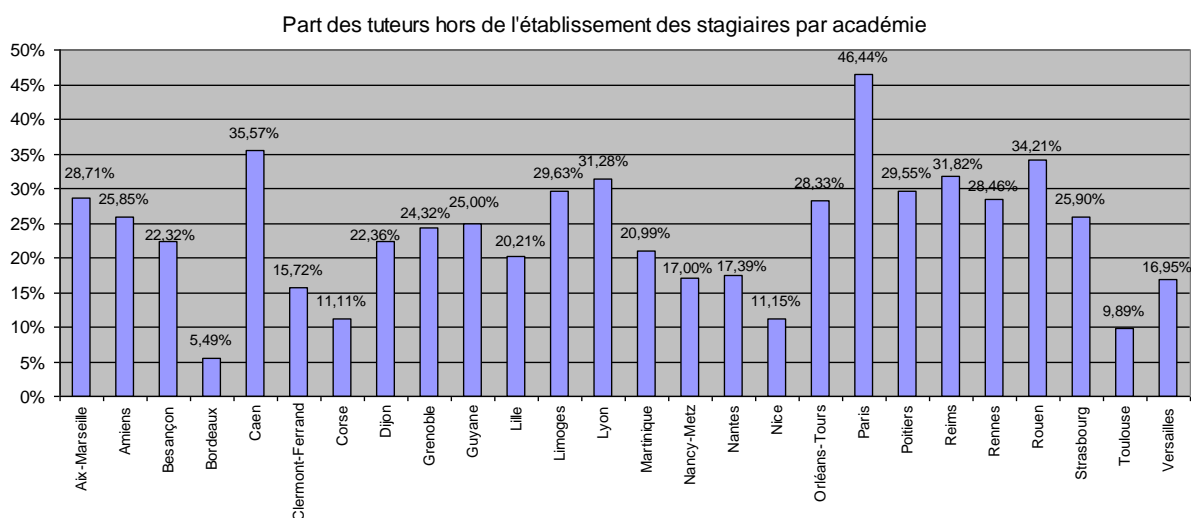
Cette difficulté doit être toutefois relativisée dans la mesure où dans l'académie de Poitiers, la carence de tuteurs est liée partiellement au refus des tuteurs d'être officiellement nommés. Il n'en demeure pas moins que la régularité de la procédure de titularisation repose sur la désignation d'un tuteur (art. 3 de l'arrêté du 12 mai 2010 relatif aux modalités d'évaluation et de titularisation de certains personnels stagiaires de l'enseignement du second degré relevant du Ministre chargé de l'éducation : « Le jury se prononce sur le fondement du référentiel de compétences prévu par l'arrêté du 12 mai 2010 susvisé, après avoir pris connaissance : 1° de l'avis d'un membre des corps d'inspection de la discipline désigné à cet effet, établi après consultation du rapport du tuteur auprès duquel le fonctionnaire stagiaire a effectué son stage (...)).

- *Ancienneté moyenne des tuteurs*

L'ancienneté moyenne des tuteurs est de 16 ans. A la lecture des questionnaires, deux académies Bordeaux et Grenoble indiquent que cet élément ne constituait pas un élément déterminant dans le choix des tuteurs, la proximité et la compétence étant bien évidemment recherchées.

- *Présence du tuteur dans l'établissement du stagiaire*

Au regard des informations remontées (les académies de Créteil, Montpellier et la Réunion n'ont pas précisé ce point du questionnaire), 23% des tuteurs ne sont pas dans l'établissement de leur stagiaires. Toutefois la situation est contrastée avec des académies où cette part est très limitée (moins de 15% pour les académies de Bordeaux, Corse, Nice et Toulouse) et où elle dépasse les 30 % (Caen, Lyon, Paris, Reims et Rouen).



Les raisons qui expliquent l'absence de tuteur dans l'établissement du stagiaire sont multiples :

Il s'agit le plus souvent du cas de tuteurs dans des disciplines à faible diffusion. Il a pu arriver, également qu'aucun tuteur potentiel n'ait été identifié dans l'établissement ou que les charges de travail du tuteur envisagé étaient trop lourdes pour lui adjoindre des fonctions d'accompagnement d'un stagiaire. Enfin, dans certains cas, l'équipe pédagogique a pu refuser d'assurer la mission de tutorat.

Les académies ont cherché, dans ces situations à trouver le plus possible des tuteurs dans la même ville que les stagiaires.

- *La formation des tuteurs :*

Une formation de 2 à 7 jours est prévue pour les tuteurs. Pour près d'un tiers des académies, elle a débuté avant même la rentrée (mai-juin 2010).

Les objectifs de la formation des tuteurs sont multiples.

Il s'agit en premier lieu de présenter aux tuteurs le rôle et les missions assignées en mettant l'accent sur la mission renforcée de formateur. Un guide du tuteur constitue un document d'appui dans plusieurs académies (Bordeaux, Clermont-Ferrand, Corse, Dijon, Grenoble, Nantes, Reims, et Versailles).

Par ailleurs, ces formations prévoient des ateliers d'analyse de pratiques permettant un partage d'expérience entre des tuteurs chevronnés et de nouveaux tuteurs. Il s'agit notamment d'apprendre à observer une séquence de classe, savoir évaluer les compétences professionnelles, apprendre à communiquer et à mener des entretiens avec les stagiaires.

La formation prévoit, lorsqu'elle est sur toute l'année de faire un point sur l'évolution des pratiques professionnelles des stagiaires et les stratégies à développer pour les amener à une maîtrise des compétences attendues.

Ces formations ont été adaptées en fonction de l'expérience du tuteur et peuvent être transversales ou déclinées par discipline.

Il est à noter que l'académie de Toulouse a établi un vivier de « professeurs référents » en mesure de répondre aux demandes des tuteurs pour les aider à assurer leur mission.

- *Les interventions des tuteurs :*

Les interventions des tuteurs se répartissent globalement, comme dans le premier degré, en 3 catégories : tutorat et accompagnement, formation continue et évaluation du stagiaire. L'accompagnement consiste principalement en la préparation de séquences, conseils, supports pédagogiques, visites mutuelles, cahiers de suivi, entretiens individuels avec les stagiaires.

3. Eléments sur les formations

- *Conventions avec les universités*

Au regard des informations données par les académies, des conventions sont signés dans 7 académies) ou en cours de signature dans 14 académies. Aucune convention n'est en cours dans 7 autres académies (Lille, Limoges, Lyon, Martinique, Nancy-Metz, Rennes et Versailles) mais dans celles-ci des échanges avec les universités sont développés.

Il convient de noter toutefois des difficultés mentionnées par l'académie de la Martinique : l'université, en pleine restructuration et intégration de trois IUFM, est spécialisée dans les sciences humaines. Les disciplines scientifiques n'ont pas de référents à l'université des Antilles-Guyane, pôle Martinique. Par ailleurs, la prise en charge des disciplines professionnelles reste problématique.

- *Accueil des stagiaires :*

Des journées d'accueil, d'une durée moyenne de 2 jours (une demi-journée en Corse à 5 jours à Créteil) ont été organisées dans toutes les académies et ont eu pour objet :

- un accueil institutionnel (présentation de l'académie, informations sur leur situation personnelle: éléments de rémunération, situation administrative, action sociale...),
- la présentation du dispositif de formation par les corps d'inspection en présence des acteurs de la formation (universités notamment),
- des rencontres avec les tuteurs,
- une présentation de l'établissement et de l'équipe pédagogique.

Des livrets d'accueil du stagiaire ont été distribués ainsi que des supports numériques utiles à leur entrée dans le métier.

Ces journées d'accueil ont été très appréciées par les stagiaires.

- *Organisation de la formation :*

Une journée ou une demi-journée est souvent libérée dans l'emploi du temps en seconde partie de semaine (mercredi, jeudi ou vendredi) pour l'organisation des formations filées.

Par ailleurs, des formations groupées sur 2 à 4 semaines sont également organisées (très souvent sur le trimestre janvier-mars 2011).

Enfin, le tutorat des stagiaires est estimé entre 2 et 4 heures toute l'année.

Les stagiaires ont également accès au plan académique de formation (droit de tirage jusqu'à 10 jours). Ils sont très demandeurs et en fonction de leur parcours antérieur, peuvent opter pour des formations personnalisées.

- *Intervenants dans la formation et rôle des inspecteurs*

Les intervenants dans la formation généralement cités par les académies sont plus généralement des professeurs d'IUFM, enseignants du supérieur et du secondaire, des IA-IPR. D'autres participations sont prévues (des COP, infirmières et médecins scolaires dans l'académie de Nancy-Metz, des chefs d'établissements dans l'académie de Strasbourg).

L'importance de l'implication des corps d'inspection est soulignée aussi bien dans le domaine de la formation, de la recherche de tuteurs, que dans celui du suivi des stagiaires.

Ils ont d'abord été fortement sollicités dans la recherche des tuteurs. Leurs liens réguliers et de confiance avec le terrain ont souvent été déterminants pour lever les refus et les hésitations.

Les corps d'inspection ont été très fréquemment associés à l'ensemble des questions de formation : rédaction du cahier des charges qui a servi de référence à l'action des professeurs formateurs (relevé notamment dans les académies d'Amiens, de Besançon, de Clermont Ferrand, de Créteil, de Nancy-Metz et de Nantes), interventions ponctuelles lors des journées d'accueil (dans toutes les académies) ou lors de l'année de formation sur des thématiques particulières (Besançon, Nantes, Martinique, Rennes notamment), implication forte dans la formation des tuteurs organisée par les académies.

Au delà de leur rôle d'évaluation en fin de processus, ils participent de manière active au suivi des stagiaires en relation avec les tuteurs et les chefs d'établissements : conseil aux tuteurs, rencontres individuelles avec les stagiaires en début d'année pour faire un premier positionnement (Orléans-tours, Reims), participation à la définition du parcours de formation individualisé (Rouen), définition des conditions d'évaluation (Orléans-Tours), visites.

Ils sont un élément essentiel dans les procédures d'alerte en cas de signalements de stagiaires en difficulté (relevés notamment à Amiens, Bordeaux, Créteil, Grenoble, Lille, Strasbourg) et peuvent en ce début d'année « compenser » l'absence de tuteur par des visites plus fréquentes (Aix-Marseille, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Poitiers).

- *Suivi personnalisé des stagiaires*

La quasi-totalité des d'académies ont prévu une analyse des besoins initiaux des stagiaires, dans les premières semaines voire dès le mois d'août. Les formes prises sont diverses et souvent combinées : auto positionnement (Aix-Marseille, Poitiers), entretiens menés par le tuteur et/ou l'inspecteur avec la participation dans certaines académies du chef d'établissement. Cette première analyse fait l'objet d'un second point un peu plus tard dans l'année de formation.

Seule l'académie de la Réunion n'a pas prévu de procédure de ce type.

- *Modalités de remplacement pendant la formation*

La banalisation d'un jour par semaine permet, dans beaucoup d'académies, de ne pas avoir de problèmes de remplacement des stagiaires pour les formations « filées ». Pour les formations « massées », les stagiaires sont ou seront remplacés pendant ces périodes par des titulaires remplaçants, des contractuels ou par des stagiaires M2 (exemple : académie de Grenoble).

CONCLUSION

Il ressort des remontées de l'enquête menée auprès des 30 académies et des 100 inspections académiques que la mise en œuvre du nouveau dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation des stagiaires, tel qu'il a été préconisé par la circulaire du 25 février 2010, a demandé un très gros investissement de la part des services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale.

Le bilan du dispositif de prise en charge des professeurs des écoles stagiaires de la session 2010 est globalement positif. Cela résulte d'une part, de la situation particulière de l'enseignement scolaire du premier degré qui bénéficie cette année d'enseignants en surnuméraire et, d'autre part, d'un réseau de proximité important et qualifié : IEN de circonscription, conseillers pédagogiques de circonscription, professeurs des écoles-maîtres formateurs (PEMF) exerçant en école et déchargés une journée par semaine, maîtres d'accueil temporaires impliqués dans le suivi et la formation.

L'accueil, l'accompagnement et la formation des enseignants stagiaires du second degré s'est mis en place plus difficilement que dans le 1er degré du fait de résistances très fortes, alors même que les académies ont beaucoup travaillé pour bâtir des procédures en phase avec leurs spécificités propres.

L'appropriation du nouveau dispositif par l'ensemble des acteurs est en cours, sur le terrain ; il conviendra de réaliser un bilan au terme d'une année scolaire complète afin de mesurer de façon plus exhaustive tous les effets de la réforme du recrutement des enseignants, notamment en termes de gestion des ressources humaines.